

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Février 2023

Présidence de Monsieur Benoît PAYAN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 89 membres.

23/0013/VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Plan Arbres Phase 1 - Renaturation du patrimoine municipal - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement.

22-38863-DPJ

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge des espaces verts, des parcs et jardins et du retour de la nature en ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Marseille est lauréate de la Mission européenne des « 100 villes neutres en carbone d'ici 2030 », acte fondateur d'une nouvelle ère de transformation écologique pour la ville et est partenaire de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise en place de « projets pilotes » dans le cadre de la rédaction de la méthode « Ville arborée ».

Le retour de la nature en ville figure parmi les priorités des Marseillaises et des Marseillais.

Alors que la sécheresse et la canicule ont sévi cet été, la végétation arborée et arbustive est une réponse concrète et immédiate, qui permet d'agir sur plusieurs effets du changement climatique : rafraîchissement de l'air, reconquête de la biodiversité, dépollution de l'air, apaisement de l'espace public.

Avec le réchauffement climatique et ses conséquences pour les villes, la préservation et l'accroissement du patrimoine arboré municipal deviennent une priorité vitale pour offrir davantage d'espaces ombragés et rafraîchir l'air en ville.

Le Plan Arbres, un outil de planification écologique.

Pour agir vite et massivement, la Ville de Marseille lance un « Plan Arbres », qui vise à planter plusieurs milliers d'arbres sur les sites en déficit de végétation ou sur des sites pouvant en supporter davantage. Les plantations seront notamment réalisées dans les parcs et jardins, dans les délaissés urbains le permettant et au sein ou en périphérie des équipements publics municipaux : crèches, écoles, centres sociaux-culturels et équipements sportifs notamment.

Ce Plan Arbres est une forme de planification écologique et de renaturation par l'arbre.

Signé le 10 Février 2023

La Ville de Marseille a doré et déjà identifié un potentiel de plantation sur le patrimoine municipal d'environ 308 000 plants forestiers dont 8000 arbres adultes, capables de rendre des services écosystémiques rapidement évaluables (ombre, volume de CO2 absorbé).

La participation citoyenne

Le plan arbres est aussi l'occasion de favoriser annuellement quelques initiatives citoyennes et de rendre possible le jardinage citoyen au sein de certains espaces verts. Les interventions seront encadrées par une charte de renaturation participative des parcs et jardins qui fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le choix des essences et le rôle de la Pépinière municipale

Les essences utilisées seront adaptées aux conditions climatiques méditerranéennes, à leurs évolutions et à l'unité paysagère de la Provence calcaire. Une trentaine d'essences connues sont adaptées aux conditions climatiques actuelles. Elles se situent principalement sur l'arc méditerranéen. D'autres, plus exotiques, pourraient être testées en tenant compte des connaissances actuelles des pépiniéristes spécialisés, des ingénieurs forestiers (ONF) et des chercheurs des universités locales. Le choix définitif des essences interviendra à la suite d'un comité technique éclairé par un groupe d'experts ad hoc.

Par ailleurs, la pépinière municipale jouera à moyen et long termes un rôle important dans la fourniture de plants forestiers qui pourront être mis en culture à partir de graines achetées auprès de fournisseurs locaux. Les jeunes arbres mis en culture disposeront ainsi d'un génotype local intrinsèquement lié aux contraintes climatiques méditerranéennes. Ils seront cultivés durant trois ans maximum avant d'être plantés dans les différents équipements municipaux. Au bout de 10 ans, ils fourniront une ombre favorable aux citoyens.

Mise en œuvre (calendrier et financement) du plan Arbres.

Les 308 000 plants forestiers seront plantés selon un calendrier pluriannuel (6 ans) et une méthode qui leur garantissent de traverser le temps et être ainsi les marqueurs du retour de la nature en ville. Les premières phases de plantations débuteront en 2023 en ciblant des parcs prioritaires avant une généralisation sur l'ensemble du territoire communal.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille :

- Europe (FEDER), Région, Département
- Etat, notamment le Fonds vert, sur le volet Renaturation des villes
- Agence de l'Eau, sur les projets de désimperméabilisation

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Mission Environnement et Espace Urbain, année 2023, relative à la première phase du Plan Arbres - à hauteur de 11 400 000 Euros (Onze millions quatre cents mille Euros) pour les travaux programmés de 2023 à 2028.

Echéancier	Coût	Crédits de paiement						
		Ant.	Année en Cours (N)	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5
Proposé	11 400 000	0	400 000	2 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 200 000

Plan Arbres – Phase 2 : Plantation d'arbres sur voirie

Le Plan Arbres présenté ici est la première phase nécessaire à la renaturation de la ville. Il sera complété en 2023 par une deuxième phase, étendue à l'échelle de la voirie (rues, places, espaces publics), permettant ainsi de déployer une véritable canopée urbaine participant d'une réduction des discontinuités écologiques.

Cette seconde phase se construira dans le cadre de la convention de coopération délibérée au Conseil Municipal du 16 décembre 2022 entre la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille Provence relative à l'exercice des compétences voirie et espaces publics. La Ville de Marseille identifiera un ensemble d'axes structurants dépourvus ou mal pourvus en arbres (boulevard, avenue, rue) nécessitant d'être plantés afin que la métropole étudie les modalités de plantation puis complète la canopée urbaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée l'opération de travaux pour le Plan Arbres – Phase 1.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme «Mission Environnement et Espace Urbain», à hauteur de 11 400 000 Euros (onze millions quatre cents mille Euros) sur six ans pour la réalisation de l'opération susmentionnée, dont 400 000 Euros (quatre cent mille Euros) dès 2023
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant, est habilité à solliciter et à accepter des subventions, au taux le plus élevé possible, auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille susceptibles d'apporter leur contribution financière à la réalisation de cette opération, et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par la ou les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2023 et suivants. Les crédits de paiements 2023 afférents à l'opération seront inscrits au budget principal.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DES
ESPACES VERTS, DES PARCS ET JARDINS ET
DU RETOUR DE LA NATURE EN VILLE
Signé : Nassera BENMARNIA**

Signé le 10 Février 2023

Le Conseiller rapporteur de la Commission VILLE EN TRANSITIONS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme
LE SECRETAIRE DE SEANCE

Théo CHALLANDE NEVORET

LE MAIRE DE MARSEILLE

Benoît PAYAN